

<b>Objet</b>	<b>: Opération « Avocat dans l'école » 2004</b>
--------------	---

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Communauté française ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes ;
- A la Fédération des Ecoles Libres Subventionnées Indépendantes ;
- Au Conseil permanent de l'Enseignement officiel neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs des Internats autonomes et annexés organisés par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs des Internats subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux fédérations des Associations de Parents .

POUR INFORMATION :

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Membres du service d'Inspection des Centres PMS ;
- Aux Organisations syndicales ;

<b>Autorité</b>	<b>:</b>	<b>Ministre</b>	<b>Signataire</b>	<b>:</b>	<b>Pierre HAZETTE</b>
-----------------	----------	-----------------	-------------------	----------	-----------------------

Nombre de pages : 2      texte

Bruxelles, le 20 janvier 2004

Madame, Monsieur,

L'enfant, le jeune ne peut grandir seul. Pour devenir un adulte épanoui, il a besoin d'adultes qui participent à son éducation favorisant son développement harmonieux en respectant son intégrité tant physique que psychologique. Les besoins de l'enfant sont de différents ordres : besoins primaires, besoin de sécurité, de limites, d'être reconnu, de se réaliser.

Apprendre à reconnaître les limites, être reconnu aux yeux des autres et trouver sa place dans la famille, l'école, la société relèvent de l'éducation citoyenne que les jeunes réclament aujourd'hui. Au sortir du cocon scolaire, ils souhaitent vivement se sentir autonomes et, espérons le, responsables et posséder un bagage non seulement pédagogique et technique mais aussi pratique pour les différentes péripéties de la vie quotidienne.

Chaque personne devrait prendre progressivement conscience de la place de citoyen qu'elle occupe et de ses droits et devoirs au sein des différentes collectivités fréquentées en ce compris le milieu de vie familial, en clair l'ensemble des obligations quotidiennes qui permettent à chacun et chacune une vie décente en harmonie avec une société démocratique équitable.

Une des missions fondamentales de l'école est de développer une pédagogie transversale qui permette de façonner le comportement des jeunes et de les préparer à exercer leurs responsabilités de citoyen. L'établissement scolaire peut étoffer sa mission d'éducation en conjuguant avec des animations proposées par des acteurs non-scolaires. L'opération « Avocat dans l'école » est un de ces partenaires.

J'invite le personnel de direction, le personnel enseignant et éducatif à accueillir cette opération comme un enrichissement de la part que chacun apporte à cette discipline.

Dans le cadre de l'Opération « Avocat dans l'école » 2004 qui se déroulera du 1<sup>er</sup> février au 2 avril 2004, les avocats de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone interviendront dans les établissements scolaires en axant la réflexion sur les droits des enfants et des jeunes tels que définis dans la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Je tiens à vous remercier pour votre collaboration et je me réjouis du succès de cette opération utile à chacun.

**Pierre HAZETTE**

Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial